



Numéro de l'acte	2023-169-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N°2023-169

URBANISME : AMENAGEMENT CENTRE-VILLE - CESSIION DES PARCELLES CADASTREES SECTION F-44, F-43 ET F-42 SISES 23 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE A ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Dominique LARDEUR
Conseiller Délégué, Travaux – Jardins ouvriers - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu la délibération n°2023-155 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 fixant les modalités de vente de cession des parcelles cadastrées section F-44, F-43 pour partie et F-42 pour partie sises 23 avenue du Général de Gaulle à Arques

Vu l'offre d'acquisition ci-annexée en date du 5 décembre 2023, d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros)

Vu l'avis du service France Domaine en date du 23 juin 2021 ci-annexé estimant le prix des parcelles cadastrées F-44, F-43 et F-42, sur lesquelles est érigé un bien immobilier, à un montant de 101 000 €

Vu l'avis du service France Domaine en date du 17 juillet 2023 ci-annexé prorogeant l'avis en date du 23 juin 2021 ci-annexé estimant le prix des parcelles cadastrées F-42, F-43 et F-44, à un montant de 101 000 €

Considérant que ledit bien immobilier appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

Considérant qu'il ne convient plus de conserver une partie du foncier des parcelles cadastrées section F-42 et F-43, dans le cadre de l'aménagement du centre-ville et que ces parcelles peuvent être cédées dans leur totalité

Considérant que l'offre prononcée par Madame Marlène DUFLOT et Messieurs Guy et Flavian DUFLOT à hauteur de 150 000 €, hors frais de notaire et hors frais d'agence, est donc acceptable

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : DECIDE la vente du bien immobilier sis 23 avenue du Général de Gaulle à Arques et cadastré section F-44, F-43 et F-42, au profit de Madame Marlène DUFLOT et Messieurs Guy et Flavian DUFLOT, demeurant 31 rue Max Dormoy à BLENDÉCQUES (62575), ou de toute autre personne morale s'y substituant, pour un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros)

ARTICLE 2 : DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

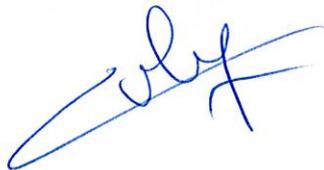
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tout document en ce sens

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2024

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

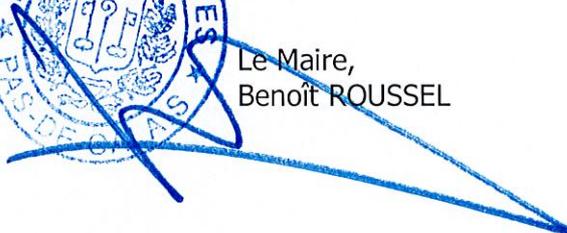
- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.